Comparaison des formules de RDA dans trois traductions des Annales

		DUREAU DE LAMALLE 1790	Burnouf 1830	GŒLZER 1925
	[1] 1 §4-5	DD(IMP,«2C). <u>DIL</u> (4C)»	« <u>DIL</u> (4C).DDL»	« <u>DIL</u> (6C)»
	[2] III §34	«DD; <u>DIL</u> (17C)»	«DI(5Xque). <u>DIL(7C)</u> »DD(incise,9C)	DI(5X <i>que</i>). <u>DIL</u> (15C)
	[3] III §34	DI«DI. <u>DIL(</u> 3C)»	DI«DI. <u>DIL</u> (4C)»	DI;R. <u>DIL</u> (4C)
[6] XIII §§6-7	[4] XIII §§4-5	$DI,DI(3Xque).DI.\underline{DIL}(7C)$	DI,DI«(4Xque)».DI.« <u>DIL(</u> 7C)»	DI,DI(3Xque).DI:« <u>DIL</u> (8C)»
	[5] XIII §6	DI.R.DD«(incise,4C)»	DI.R.DI«(1C). <u>DIL</u> (2C)»	DI.DI«(1C); <u>DIL</u> (2C)»
R, Di, Di	[6] XIII §§6-7	«DI. <u>DIL</u> (3C,IMP>PR).DDL»	«DI. <u>DIL</u> (3C,PQP/IMP>PR).DDL»	«DI. <u>DIL</u> (3C,IMP>PR).DDL»
P XIII §19	[7] XIII §14	DI:DI(PR,6X <i>que</i>).R.DI:DI		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	[8] XIII §17	DI:DI;DI(2Xque).	DI.«DD/ <u>DIL(incise)DIL(2</u> C)»	DI,«DI. <u>DIL</u> (2C)»
I1	[9] XIII §19	DI(IMP,2Xde);DI.	DI,DI(PR):«DD».DI(PR)	DI(PR)DI DI;DI; <u>DIL(</u> PR).DI
[12] XIII §\$20 DI.DIL(4C,COND>FUT) DI.\(\sigma DIL(4C,IMP)\) DI.\(\delta DIL(4C,IMP)\) \(\delta IJXII\) §\$37 DI.DI(2Xque).DI \(\sigma DL)(2Xque)\) \(\delta IJXII\) §\$42 DI.DI.\(\delta LJC)\) DI.\(\delta LJC)\) \(\delta LJC)\) DI.\(\delta LJC)\) \(\delta LJC)\) DI.\(\delta LJ	[10] XIII §§26	DI,DI.R:DI,DI.DI.« <u>DIL</u> (5C)»	DI,DI.R:DI.R:DI.« <u>DIL</u> »(10C)	DI.R,DI. <u>DIL</u> ?DI DI;«DI. <u>DIL</u> (6C)»
13 XIII § 37 DI.DI(2Xque).DI	[11] XIII §§27	DI(11xque)	DI(6Xque).DD(4C;PS>PR)	$DI(3Xque).\underline{DIL}(5C)$
Table Di.Di.Dil. (8c, incise)	[12] XIII §§20	DI. <u>DIL</u> (4C,COND>FUT)	DI.« <u>DIL</u> (4C,IMP)»	DI. <u>DIL</u> (4C,IMP>«que+SUBJ IMP»)
15 XIII §43	[13] XIII §37	DI.DI(2Xque).DI	«DI.DI(2Xque).»R:DI;« <u>DIL</u> »	«DI. <u>DIL(</u> 2C).»DI«(PR); <u>DIL(</u> PR).»
Color Colo	[14] XIII §42	DI.DI: <u>DIL</u> (8C,incise)	DI.« <u>DIL</u> /MAS(3C) <u>DIL(</u> 5C)»	DI,R;DI.DI«(PR). <u>DIL</u> (8C)
The content of the	[15] XIII §43	DI(2Xque).DI.DI: <u>DIL</u> (2C)		1
DI(SN+4xque)	[16] XIII §46	DI.R,DI: <u>DIL</u> (3C,IMP)	«DI.»R,«DI(2Xque,PR). <u>DIL(</u> 3C,PR)»	DI.R.«DI(3Xque,PR); <u>DIL(</u> 2C, PR)»
I9 XIV \\$2	[17] XIII §50		DI.DI(2xde).DI.DI«(5xque)»	di,di.di,«di: <u>dil</u> (4c)»
DI(2Xque) DI(2Xque) DI;R.DI:«DIL(3C,COND)» DI;R.«DI(PR).DD(3C,FUT)» DI(PS);DIL(3C,FUT,COND) 21] XIV §7	[18] XIV §1	DI:DI:« <u>DIL</u> (6C)? DI(4Xque)»	DI,DI.« <u>DIL</u> (8C)»	DI,DI.« <u>DIL</u> (4C)»
21 XIV §7	[19] XIV §2		$\text{DI.}\underline{\text{DIL}}(2\text{C}(\text{DI}(3\text{X}que))).\text{MAS}$	DI-; <u>DIL(</u> 2C(DI(3X <i>QUE</i>))).MAS
Comparison Com	[20] XIV §§3-4	di;r.di:« <u>dil</u> (3c,cond)»	DI:R.«DI(PR).DD(3C,FUT)»	DI(PS); <u>DIL(</u> 3C,FUT,COND)
(PR, 2Xque).DIL.» 2Xque);DIL/DDL.» DI;DIL.R(IMP).«DD(incise).R(PR). [23] XIV §8 DD(incise);R(PR): DD(incise):R(PR).DI«(3Xque)» DI;DIL.R(IMP).«DD(incise).R(PR).	[21] XIV §7	di,di.r(«mae); <u>dil.</u> ?»	DI,DI.R(PR).« <u>DIL(</u> 5C,IMP)»	$DI(2XQUE).R(PR),DI(PR,2Xque);\underline{DIL}$ (IMP)?
## Composition of the control of the contro	[22] XIV §7	* / /		DI: <u>DIL</u> .R(PR).DI(PR,«2X <i>que</i>); <u>DIL</u> »
[25] XIV §13 DI(PR,«2Xque):DIL(2C,PR)» DI(IMP,«2Xque).DIL(2C,SUBJ IMP)» DIL(2C).R.DI(PS,«2Xque);DIL (2C,SUBJ PR)»DI DI DI (2C,SUBJ PR)»DI [26] XIV §14 «DIL(incise,6C,IMP)» «DIL(incise,5C,IMP)» «DIL(incise,3C,IMP)»	[23] XIV §8		DD(incise):R(PR).DI«(3Xque)»	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
DI DI (2C,SUBJ PR)»DI [26] XIV §14 «DIL(incise,6C,IMP)» «DIL(incise,5C,IMP)» «DIL(incise,3C,IMP)»	[24] XIV §11	DI:« <u>DIL</u> (5C)»	DI.« <u>DIL</u> (4C)»	DI:« <u>DIL(</u> 5C)»
	[25] XIV §13	1 / /	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
[27] XIV $\S20$ «DD. $\underline{\text{DIL}}(10\text{C})$ » MAS(4C). $\underline{\text{DIL}}(10\text{C})$ DI; $\underline{\text{DIL}}(13\text{C})^1$	[26] XIV §14	« <u>DIL</u> (incise,6C,IMP)»	« <u>DIL</u> (incise,5C,IMP)»	«DIL(incise,3C,IMP)»
	[27] XIV §20	«DD. <u>DIL</u> (10C)»	MAS(4C). <u>DIL</u> (10C)	DI; <u>DIL</u> (13C) ¹

.

¹ Cette séquence est l'une de celles qui posent le plus de problèmes, aux traducteurs pour commencer : on y trouve des solutions chaque fois différentes (d'abord DD, MAS, DI) qui ne sont jamais tenues longtemps. Le DD de Dureau manifeste un « trouble » dans la concordance des temps, qui opère un passage surprenant du DD ou <u>DIL</u>; la MAS de Burnouf se double de guillemets qui invitent à considérer non seulement le contenu propositionnel, mais aussi l'expression comme émanant de **1**; Gœlzer propose la solution la plus classique, l'enchaînement DI(que) > <u>DIL</u>, avec un *car* embrayeur de DIL.

[28] XIV §21	DI:« <u>DIL</u> (9C)»	DI.« <u>DIL</u> (incise,11C)»	DI: <u>DIL</u> (incise,9C)
[29] XIV §22	$DI(PR, \langle 2Xde); \underline{DIL} \rangle$	DI(PS,«2Xde+que)»	di(ps,«2xde): <u>dil</u> »

Légende

- > Les **signes de ponctuation** correspondent à ceux qui apparaissent dans le texte à la frontière des modes de RDA décrits. Notons que, lorsque le DI est **guillemeté**, c'est la reformulation paraphrastique précédée de *que* qui est balisée dans les traductions, sur le modèle : *Néron dit « que P »*.
- > R : Indique un retour au plan énonciatif du récit de l'historien (L).
- > 2C : Le nombre de *clauses* (unités syntaxiques autonomes), quand il est supérieur à 1 ; ce nombre atteste parfois la longueur de la séquence, parfois la complexité de son organisation microsyntaxique.
- > Les **temps verbaux** sont indiqués lorsqu'ils font l'objet de variation au fil des traductions.

Légende

DIL

(y compris le *discours direct libre*) DD

(séquence où l'opposition DD vs DIL est neutralisée) (y compris le discours narrativisé) DIL/DD

DI

MAE, MAS

(subordonnants des complétives de DI quand ils forment une série) que

que	(subordonnants des completives de Di quand	ns forment une serie)	
Annales	trad. Dureau de Lamalle (1790)	trad. Burnouf 1830	trad. Gælzer 1925
[1]	Mais, sur le déclin de sa vie, lorsque les	[] beaucoup redoutant la guerre, d'autres la	Le plus grand nombre, et de beaucoup, s'en
Liv. I	infirmités aggravèrent le poids de sa vieillesse et	désiraient, le plus grand nombre épuisaient, sur	prenaient aux maîtres dont on était menacé et
§§4-5	que sa fin prochaine allait changer tous les	les maîtres dont Rome était menacée, tous les	dans leurs propos les décriaient de mille
	intérêts, on vit se réveiller dans quelques-uns des	traits de la censure. « Agrippa, d'une humeur	manières: « Agrippa était un brutal que
	regrets stériles sur la perte de la liberté, dans	farouche, irrité par l'ignominie, n'était ni d'un	l'ignominie avait exaspéré et dont ni l'âge ni
	d'autres le désir, dans un plus grand nombre la	âge ni d'une expérience à porter le fardeau de	l'expérience des affaires n'étaient à la hauteur
	crainte de la guerre, dans presque tous des	<u>l'empire</u> . Tibère, mûri par les années, habile	d'une tâche si lourde; Tibérius Néro, mûri par
	inquiétudes sur les maîtres dont ils étaient	capitaine, avait en revanche puisé dans le sang	les années, guerrier éprouvé, ne laissait pas
	menacés. L'on disait : « Il faut craindre dans	des Clodius l'orgueil héréditaire de cette famille	<u>d'avoir l'orgueil invétéré des Claudius et</u>
	Agrippa sa férocité naturelle, irritée par	impérieuse; et, quoi qu'il fît pour cacher sa	inhérent à la famille, et, quoi qu'il fît pour la
	l'ignominie, sa jeunesse, son inexpérience,	cruauté, plus d'un indice le trahissait. Élevé, dès	refouler, mille indices éclatants trahissaient sa
	inhabile à porter le fardeau d'un si vaste	le berceau, parmi les maîtres du monde, chargé,	cruauté. Élevé dès le bas âge dans une maison
	empire ; d'un autre côté, Tibère offre, avec la	tout jeune encore, de triomphes et de consulats,	régnante, chargé tout jeune encore de consulats
	maturité des années et l'expérience des	les années même de sa retraite ou plutôt de son	et de triomphes, les années mêmes qu'il avait
	armes, l'orgueil héréditaire, invétéré, des	exil à Rhodes n'avaient été qu'un perpétuel	passées à Rhodes, dans un exil déguisé sous le
	Claude, et plusieurs indices d'une cruauté qui	exercice de vengeance, tous les caprices d'un	nom de retraite, ne lui avaient servi qu'à
	perçait à travers le voile dont il l'enveloppait.	sexe dominateur. Il faudra donc ramper sous	l'entraîner à la rancœur, à la dissimulation, aux
	On l'avait vu, dès sa première enfance, élevé	une femme et sous deux enfants, qui pèseront	débauches secrètes. À côté de lui il y avait sa
	dans une famille insatiable de domination;	sur la république, en attendant qu'ils la	mère, une femme, et, comme telle, incapable de
	jeune, on avait entassé sur sa tête, les consulats	déchirent. »	se maîtriser : il faudrait la servir, et de plus il y
	et les triomphes; tout le temps même de sa	5. Pendant que ces pensées occupaient les	avait deux adolescents qui opprimaient l'Etat en
	retraite de Rhodes, qui au fond n'était qu'un	esprits, Auguste s'affaiblissait de jour en jour.	attendant le moment de le déchirer. »
	exil, il n'avait médité que vengeances, perfidies,		5. On agitait ces pensées et d'autres semblables
	débauches. Ne faudrait-il pas encore essuyer,		quand [].
	dans la mère, l'humeur impérieuse de son sexe,		
	se voir asservi à une femme, puis à deux jeunes		
	gens qui opprimeraient l'État, en attendant qu'un		
	jour ils le démembrassent ? »		

[2]

Liv. III

§34

(1-5)

5. Tandis qu'on se livrait à ces réflexions [...]

Valérius Messalinus, qui rappelait l'éloquence de son père Messala, répondit : « En bien des points on a apporté de sages adoucissements à la rudesse des anciennes mœurs; en effet, on ne vovait plus, comme autrefois, la guerre aux portes de Rome, et les provinces ennemies de la capitale. Les dépenses particulières de femmes, peu sensibles dans leurs maisons, pouvaient encore moins gêner les alliés; et toutes les autres, se confondant avec celles de leur mari, n'augmentaient point les charges de la paix : la guerre sans doute devait occuper les hommes tout entiers, mais, au retour de leurs travaux, pourquoi leur envier la plus honnête des consolations? L'ambition et l'avarice avaient, il est vrai, séduit quelques femmes, mais la plupart des hommes n'étaient point exempts de passions, et les provinces n'en recevaient pas moins des magistrats. Si la corruption des femmes amenait quelquefois celle des maris, célibataires n'étaient tous les point irréprochables. La sévérité des lois oppiennes pouvait convenir à une république naissante, mais des temps plus heureux souffraient des lois plus douces. En vain on déguisait sous d'autres noms la lâcheté des époux, toujours coupables des excès de leurs femmes; mais, pour un ou deux maris pusillanimes, il serait iniuste d'enlever aux autres cette communauté sources de peines et de plaisirs; d'ailleurs, l'éloignement de ses gardiens livrerait ce sexe naturellement faible et à ses passions et à celles d'autrui. À peine la présence de l'époux maintenait la pureté des mariages, que serait-ce si une absence, si un divorce de plusieurs années en relâchait les nœuds? En songeant aux abus des provinces, il ne fallait pas oublier les dérèglements de la capitale. »

Bientôt Valerius Messalinus, en qui l'on retrouvait une image de l'éloquence de son père Messala, répondit « que d'heureuses innovations avaient adouci en beaucoup de points la dureté des anciennes mœurs ; qu'en effet Rome n'avait plus, comme autrefois, la guerre à ses portes ou ses provinces pour ennemies; qu'on faisait aux besoins des femmes certaines concessions, qui, loin d'être à charge aux alliés, ne l'étaient pas même à leurs époux; qu'en tout le reste la communauté était entière, et que leur présence n'avait rien de gênant dans la paix. À la guerre sans doute il fallait être libre de tout embarras; mais, au retour des travaux, quel délassement plus honnête que la société d'une épouse? Ouelques femmes peut-être avaient cédé à l'avarice ou à l'ambition. Mais les magistrats eux-mêmes n'étaient-ils pas sujets à mille passions diverses? cependant on ne laissait pas pour cela les provinces sans gouverneurs. Souvent les vices des femmes avaient corrompu les maris : mais tous ceux qui n'avaient pas de femmes étaient-ils donc irréprochables? Les lois Oppiennes, disait-il encore, ont été trouvées bonnes jadis, parce que le malheur des temps les rendait nécessaires; d'autres convenances en ont fait depuis modérer la rigueur. En vain nous voulons déguiser notre faiblesse sous des noms empruntés; c'est la faute du mari si la femme sort des bornes prescrites. Faut-il, pour un ou deux caractères pusillanimes, ravir aux maris la compagne de leurs plaisirs et de leurs peines ? On doit craindre aussi d'abandonner un sexe naturellement fragile, et de le livrer à son goût pour le luxe et aux passions d'autrui. À peine, sous les yeux surveillants d'un époux, la sainteté du mariage est-elle respectée : que

Puis Valérius Messalinus, fils de Messala et qui avait un reflet de l'éloquence de son père, répondit que sur bien des points la dureté des anciens avait été heuremsent modifiée et adoucie; qu'en effet Rome n'avait plus, comme iadis, la guerre à ses portes ou les prinviences pour ennemis; qu'on faisait aux besoins des femmes un petit nombre de concessions, qui, n'étant point onéreuses aux pénates de leurs époux, ne l'étaient pas, à plus forte raison, aux alliés : que le reste leur était commun avec le mari, et que, de ce fait, elles n'étaient pas gênantes en temps de paix. La guerre sans doute devait être faite par des gens libres de leurs mouvements; mais au retour, après le labeur, quel délassement plus honnête que celui qu'on trouvait auprès d'une épouse? Mais quelques femmes s'étaient laissé aller à l'ambition ou à l'avarice ? eh bien! les magistrats eux-mêmes n'étaient-ils pas assujettis à diverses passions? Cependant, on ne laissait pas pour cela d'envoyer quelqu'un dans une province. Souvent la corruption des femmes avait gagné leurs maris : mais tous les célibataires étaient-ils sans reproche? Les lois Oppiennes avaient jadis trouvé faveur, mais parce que l'état critique de la république les rendait nécessaires ; plus tard, on v avait apporté quelque tempérament et quelque adoucissement, parce qu'on y avait vu un avantage. C'était en vain qu'on voulait par d'autres mots donner le change sur notre nonchalence : car la faute était à l'homme, si la femme dépasait la mesure. Fallait-il donc pour un ou deux caractères faibles, se donner le tort d'enlever aux époux celles qui partagent avec eux le bonheur et la peine? abandonner en même temps un sexe naturellement sans défense, le livrer à son goût pour la dissipation

		sera-ce, si plusieurs années de séparation et	et aux passions d'autrui? La présence et la
		presque de divorce en relâchent les noeuds?	surveillance d'un mari avaient grand'peine à
		Que l'on remédie aux abus des provinces,	maintenir la pureté du mariage : que serait-ce si,
		mais sans oublier les désordres de Rome. »	pendant plusieurs années, une manière de
			divorce le faisait oublier? Sans doute on devait
			s'opposer aux fautes qui étaient commises
			ailleurs, mais à la condition de se rappler les
			scandales de Rome.
[3]	Drusus ajouta quelques mots sur son mariage,	Drusus ajouta quelques mots comme mari lui-	Drusus ajouta quelques mots touchant son
Liv. III	« sur la nécessité pour les princes de se	même. Il dit « que le devoir des princes les	mariage; car les princes avaient le devoir de se
§34	transporter souvent aux extrémités de l'empire.	appelait souvent aux extrémités de l'empire.	rendre souvent aux extrémités de l'empire.
(6-7)	Combien de fois Auguste n'avait-il pas mené	Combien de fois Auguste n'avait-il pas visité	Combien de fois le divin Auguste, pour visiter
	Livie dans ses voyages en Orient et en	l'Occident et l'Orient, accompagné de Livie?	l'Occident, ou l'Orient ne s'était-il pas fait
	Occident! Pour lui, il avait été dans l'Illyrie, et	Lui aussi était allé en Illyrie, et au besoin il irait	accompagner de Livie! lui aussi était parti pour
	au besoin il irait dans d'autres contrées, mais	dans d'autres contrées; mais ce ne serait pas	l'Illiyrie et, au besoin, il irait vers d'autres
	non sans murmurer quelquefois si l'on voulait	toujours de bon gré, si on le séparait d'une	nations; mais ce ne serait pas toujours le cœur
	l'arracher à une épouse que tant de fruits de leur	épouse chérie, qui l'avait rendu père de tant	léger, si on le séparait d'une épouse chérie,
	hymen rendaient si chère à sa tendresse. » Ainsi	d'enfants. » Ainsi fut éludée la proposition de	mère de tant d'enfants qui leur étaient
	le projet de Cécina fut rejeté.	Caecina.	communs. Ainsi fut éludée la proposition de
			Cécina.
[4]	Quand toutes ces formes de tristesse eurent été	Après avoir fondé son droit sur l'autorité de cet	Quoi qu'il en soit, quand on eut accompli tous
Liv. XIII	remplies, Néron entra au sénat. Après quelques	ordre et le vœu unanime des soldats, il ajouta	les rites d'un semblant de deuil, Néron entra
§§4-5	mots sur son élection, consacrée par les pères et	« qu'il avait, pour bien gouverner, tout ce qu'il	dans la curie, et, après quelques mots sur
	reconnue par l'armée, il ajouta <u>qu</u> 'il ne	faut de conseils et d'exemples; que ni guerres	l'autorité des pères et sur l'assentiment de
	manquait ni de conseils, ni d'exemples pour bien	civiles ni querelles domestiques n'avaient aigri	l'armée, il rappela <u>que</u> les conseils et les
	gouverner: que des guerres civiles et des	sa jeunesse ; <u>qu'</u> il n'apportait au rang suprême	exemples ne lui manquaient pas pour exercer le
	dissensions domestiques n'avaient point aigri sa	ni haine, ni offenses reçues, ni désir de	pouvoir avec distinction, <u>que</u> sa jeunesse n'avait
	jeunesse; <u>qu'</u> il n'apportait ni haine, ni	vengeance ». Puis il traça le plan de son règne	pas été à l'école des guerres civiles ou des
	ressentiment, ni désir de vengeance. Ensuite il	futur, écartant surtout les abus dont l'odieux	querelles domestiques, <u>qu</u> 'il n'apportait ni
	traça le plan qu'il voulait suivre dans son	souvenir était encore présent. « Ainsi, on ne le	haine, ni rancune, ni désir de vengeance. Puis il
	administration, évitant surtout les abus qui	verrait point, juge de tous les procès, enfermer	traça le programme de son futur gouvernement,
	soulevaient les esprits contre le dernier règne. <u>Il</u>	dans le secret du palais l'accusation et la	en protestant surtout contre les faits dont
	ne s'établirait point juge de toutes les affaires, et	défense, afin que le pouvoir de quelques	l'odieux souvenir le poursuivait encore : <u>« Il ne</u>
	ne renfermerait point dans le secret du palais les	hommes y triomphât sans obstacle. Ni la	se ferait point le juge de toutes les affaires; il
	accusateurs et les accusés, ce qui livrait le sort	vénalité ni la brigue ne pénétreraient à sa cour ;	n'enfermerait pas accusateurs et inculpés entre
	de ceux-ci aux caprices de quelques favoris ; il	sa maison et l'État seraient deux choses	les seuls murs de sa demeure, pour donner à
	ne donnerait rien dans sa cour, ni à l'or, ni à la	distinctes; le sénat pouvait reprendre ses	l'influence de quelques-uns les moyens de
	brigue; il séparerait sa maison de l'état,	antiques fonctions, l'Italie et les provinces du	s'accroître ; rien dans ses pénates ne serait vénal

renverrait le sénat à ses anciennes fonctions, peuple romain s'adresser au tribunal des ou accessible à l'intrigue; sa maison serait

	,		,
	l'Italie et les provinces qui étaient dans le	consuls: par eux, on aurait accès auprès des	distincte de l'État. Le Sénat n'avait qu'à
	département du peuple romain aux tribunaux des	pères conscrits; lui, chargé des armées, leur	maintenir ses antiques privilèges, l'Italie et les
	consuls : ceux-ci introduiraient au sénat : lui	réservait tous ses soins. »	provinces du peuple romain qu'à s'adresser à la
	seulement se réservait ses armées.	5. Ces paroles ne furent pas vaines,	juridiction des consuls, les consuls qu'à leur
	5. Il tint parole.		donner accès auprès des pères : lui, Néron,
			veillerait sur les armées à lui confiées. »
			5. Et il ne manqua pas à sa parole [].
[5]	Sur la fin de l'année, on reçut des nouvelles	À la fin de l'année, de sinistres rumeurs	À la fin de l'année, on apprit par des rumeurs
Liv. XIII	alarmantes. On apprit que les Parthes, faisant	annoncèrent une nouvelle irruption des Parthes,	alarmantes que les Parthes avaient de nouveau
§6	une nouvelle irruption, avaient envahi l'Arménie	l'envahissement de l'Arménie et l'expulsion de	envahi et pillé l'Arménie, après avoir chassé
	et chassé Rhadamiste, qui, après avoir plusieurs	Radamiste, qui, souvent maître de ce royaume et	Radamiste qui, plusieurs fois maître de ce
	fois recouvré et perdu ce royaume, avait enfin	souvent fugitif, avait alors renoncé même à la	royaume et puis contraint de se sauver, avait
	renoncé même à le disputer. Ce fut un sujet	guerre. Rome est avide d'entretiens; elle se	cette fois déserté même la lutte. Aussi dans
	d'entretien général, dans une ville où	demandait « comment un prince à peine âgé de	Rome, avide de causer, on se demandait
	l'inquiétude des esprits s'exerce sur tous les	dix-sept ans pourrait soutenir un pareil fardeau	« comment un prince à peine âgé de dix-sept
	événements. « Comment, disait-on, un prince,	ou s'en délivrer. Qu'attendre d'un enfant	ans pourrait soutenir ou écarter un fardeau
	à peine âgé de dix-sept ans, pourra-t-il	gouverné par une femme? Ses précepteurs	aussi lourd; quel secours espérer d'un enfant
	soutenir un tel fardeau, ou sur qui le rejeter?	dirigeraient-ils aussi les combats, les sièges et	gouverné par une femme ? Et puis, les batailles,
	Qu'attendre d'un enfant gouverné par une	toutes les opérations de la guerre ? »	les assauts et les autres opérations de guerre,
	femme ? Les sièges, les combats, et les autres		est-ce que tout cela pouvait être mené par ses
	opérations de la guerre seront-ils encore		professeurs ? »
	conduits par ses maîtres ? »		
[6]	D'autres, au contraire, trouvaient l'événement	D'autres se félicitaient « que ce ne fût pas	Mais d'autres exposaient « que les événements
Liv. XIII	moins malheureux « que si c'eût été Claude,	Claude, un vieillard imbécile, qui fût appelé aux	s'annonçaient mieux que si c'était Claude,
§§6-7	énervé de vieillesse et de lâcheté, qui se trouvât	travaux guerriers, pour les conduire au gré de	affaibli par la vieillesse et lâche, qui fût appelé
	engagé dans les embarras d'une guerre, où il	ses esclaves. Burrus, après tout, et Sénèque	aux labeurs de la campagne, lui toujours
	eût obéi aux ordres de ses esclaves. On ne	<u>n'avaient-ils</u> pas donné mille preuves de	disposés à obéir à des ordres serviles. <u>Burrus du</u>
	pouvait du moins refuser à Burrus et à Sénèque	capacité ? et l'empereur même, que manquait-il	moins et Sénèque avaient donné maintes
	de l'expérience sur beaucoup d'objets; et, à	à la force de son âge, puisque Pompée à dix-huit	preuves de leur habileté ; et puis, que manquait-
	l'égard de l'empereur, que manquait-il à son	ans, Octavien à dix-neuf ans avaient soutenu le	il à l'empereur pour être en possession de toute
	âge, puisque Pompée, à dix-huit ans, Octavien, à	poids des guerres civiles? Les auspices et la	son énergie, alors que Cn. Pompée à dix-huit
	dix-neuf, avaient soutenu la guerre civile ? Dans	politique d'un prince font plus que son épée	ans et Ocatvien à dix-neuf avaient soutenu le
	le rang suprême, les auspices du prince, les	et son bras. Neron montrera clairement s'il	poids des guerres civiles ? Il y a bien des cas,
	conseils de ceux qui l'entourent, font plus que	place bien ou mal son amitié, selon qu'il	quand il s'agit du rang suprême, où les
	son épée et sa personne. Certes, on jugera	saura, en dépit de l'envie, choisir un habile	auspices et les conseils interviennent plutôt
	bien qu'il a pour amis des hommes vertueux,	capitaine, ou que, cédant à la brigue, il	que les armes et les bras. A-t-il à son service
	s'il choisit un grand capitaine, sans écouter	préférera quelque riche en faveur. »	des amis honnêtes ou non? il en donnera
	l'envie, plutôt qu'un courtisan riche et	7. Ainsi s'expliquaient hautement les opinions	nettement la preuve, si, écartant l'envie, il
	accrédité, en cédant à la brigue. »	diverses; [].	choisit un général hors de pair, au lieu

	7. Tandis que ces discours et d'autres semblables se tiennent publiquement [].		d'écouter l'intrigue et de prendre quelqu'un d'opulent, appuyé sur son crédit. »
	1 1 5 3		7. Pendant que ces propos et d'autres
			semblables s'échangent dans la foule, Néron
[7]	Pour lors Agrippine ne se contient plus : elle	Cependant Agrippine, forcenée de colère, semait	Alors Agrippine s'emporte, cherche à effrayer et
Liv. XIII	éclate en menaces terribles : elle crie aux	autour d'elle l'épouvante et la menace ; et, sans	menace; elle ne se prive même pas de faire
§14	oreilles même du prince, <u>que</u> Britannicus n'est	épargner même les oreilles du prince, elle	entendre au prince « que Britannicus n'est plus
	plus un enfant; <u>que</u> c'est le vrai, le digne	s'écriait « que Britannicus n'était plus un	un enfant, mais le vrai, le digne rejeton de
	héritier d'un Empire paternel, qu'un étranger,	enfant ; <u>que</u> c'était le véritable fils de Claude, le	Claude, en état d'hériter de l'empire de son
	qu'un adoptif retient pour insulter sa mère;	digne héritier de ce trône, qu'un intrus et un	père, de cet empire qu'un intrus, qu'un adopté
	qu'elle ne s'oppose point à ce qu'on découvre	adopté n'occupait que pour outrager sa mère. <u>Il</u>	n'exerce que pour faire tort à sa mère. Elle ne
	au grand jour les malheurs de cette maison	ne tiendrait pas à elle que tous les malheurs	s'oppose pas à ce qu'on dévoile tous les maux
	infortunée, à commencer par l'inceste et le	d'une maison infortunée ne fussent mis au grand	de cette famille infortunée et, avant tout, son
	poison; qu'heureusement elle et les dieux ont	jour, à commencer par l'inceste et le poison.	propre mariage et son crime d'empoisonneuse.
	conservé les jours de Britannicus; qu'ils iront	Grâce aux dieux et à sa prévoyance, son beau-	Heureusement elle et les dieux ont pourvu à ce
	ensemble au camp; <u>qu'</u> on entendra d'un côté la	fils au moins vivait encore : elle irait avec lui	que vive son beau-fils. Elle ira avec lui au
	fille de Germanicus, et de l'autre le vieux	dans le camp; on entendrait d'un côté la fille de	combat, et plaise aux dieux qu'on entende d'un
	Burrhus et le déclamateur Sénèque, venant, l'un	Germanicus, et de l'autre l'estropié Burrus et	côté la fille de Germanicus et de l'autre Burrus,
	avec sa main mutilée, l'autre du fond de l'exil	l'exilé Sénèque, venant, l'un avec son bras	un estropié, Sénèque, un banni, réclamer l'un
	ou de l'école, réclamer l'Empire de l'univers.	mutilé, l'autre avec sa voix de rhéteur, solliciter	avec sa main mutilée, l'autre avec sa langue de
	Elle joignait à ces discours les gestes les plus	l'empire de l'univers. » Elle accompagne ces	professeur, le gouvernement du genre humain ».
	violents: elle entassait les invectives: elle	discours de gestes violents, accumule les	En même temps elle tendait les bras, accumulait
	appelait du haut des cieux et du fond des enfers	invectives, en appelle à la divinité de Claude,	les injures, invoquait Claude divinisé, en
	les vengeances de Claude, celles des Silanus, et	aux mânes des Silani, à tant de forfaits	appelait aux Mânes infernaux des Silanus et à
	la juste punition de tant de forfaits dont elle ne	inutilement commis.	tant de crimes vainement commis.
F03	recueillait que la honte.	M' '11, 1 ' 1 ' 1 ' 1	
[8]	Néron s'excusa dans un édit sur la précipitation	Néron excusa par un édit la précipitation des	La précipitation des obsèques fut le prétexte
Liv. XIII	des funérailles : il allégua l'usage ancien de	obsèques. « C'était, disait-il, la coutume de	d'un édit où Néron chercha à se justifier, en
§17	soustraire aux yeux des morts prématurées dont	nos ancêtres, de soustraire aux yeux les	rappelant « qu'il était de tradition chez nos
	les éloges et les pompes funèbres prolongeaient	funérailles du jeune âge, sans en prolonger	ancêtres de soustraire aux regards les
	encore l'amertume; il ajouta <u>qu'</u> après la perte	l'amertume par une pompe et des éloges	funérailles prématurées, et de ne pas retenir
	de son frère, il mettait tout son espoir dans la république; que le peuple et le sénat n'en	funèbres. Quant à lui, privé de l'appui d'un frère, il n'avait plus d'espérance que dans la	l'attention par des éloges funèbres ou la pompe de la cérémonie. Quant à lui, depuis qu'il avait
		république; nouveau motif pour le sénat et le	perdu l'appui de son frère, il plaçait son dernier
	avaient que plus de raisons de chérir un prince, seul reste d'une maison destinée pour la	peuple d'entourer de leur bienveillance un	espoir dans la république, et c'était pour le sénat
	première place du monde.	prince qui restait seul d'une famille née pour le	et le peuple une raison de plus d'entourer de
	ргениете риссе ин топие.	rang suprême. »	soins un prince, dernier survivant d'une famille
		Tang supreme. "	née pour le rang suprême ».
[9]	Celle-ci, voyant une occasion de se venger,	Celle-ci crut tenir l'occasion de se venger : elle	
[7]	conc-ci, voyant une occasion de se venger,	Conc-of crut term i occasion de se venger. elle	snana, voyani s omn a che i espon de la

Liv. XIII §19 suscite parmi ses clients deux délateurs, Iturius et Calvisius. On ne lui reprochait point de pleurer la mort de Britannicus, de divulguer les chagrins d'Octavie, imputations renouvelées cent fois et trop usées; on l'accusa de vouloir élever à l'empire Rubellius Plautus, parent d'Auguste par les femmes, au même degré que Néron, afin de pouvoir, en l'épousant, envahir encore la suprême puissance. Iturius et Calvisius s'en ouvrent à Atimétus [...].

[10] Liv. XIII §26

Dans le même temps, on porta des plaintes au sénat contre la perfidie des affranchis, et l'on sollicita fortement un édit qui permît aux patrons de révoquer la liberté de ceux aui en abuseraient. On ne manquait point de sénateurs prêts à opiner; mais les consuls n'osèrent point entamer une délibération dont le prince n'était point prévenu : ils lui mandèrent toutefois le vœu du sénat, en le priant d'autoriser un règlement qui n'avait que peu de contradicteurs. Quelquesuns allaient même jusqu'à s'élever avec indignation contre cette insolence des affranchis, qui, fiers de leur liberté, traitaient à peine en égaux leurs patrons, foulaient aux pieds leurs décisions, opposaient à leur courroux des gestes menacants, et ne conjuraient même le châtiment que par l'impudence. « En effet, tous les privilèges du patron ne se réduisaient-ils pas à pouvoir et reléguer son affranchi à vingt milles de Rome, sur la côte de la Campanie? les autres actions, communes entre eux, les mettaient au même niveau. Il était donc indispensable de donner au patron une arme qui le fît respecter. Les affranchis ne seraient point malheureux d'avoir à conserver leur liberté par les mêmes moyens

suscite parmi ses clients deux accusateurs, Iturius et Calvisius. Sans s'arrêter aux reproches tant de fois renouvelés de pleurer Britannicus, de divulguer les chagrins d'Octavie, ce qu'elle dénonce est plus grave: « Agrippine médite une révolution en faveur de Rubellius Plautus, descendant d'Auguste par les femmes au même degré que Néron; ensuite, par le partage de son lit et de son trône, elle envahira de nouveau la puissance suprême. » Iturius et Calvisius révèlent ces projets à un affranchi de Domitia, tante de Néron, nommé Atimetus.

Vers le même temps, des plaintes s'élevèrent dans le sénat contre les trahisons des affranchis, et l'on demanda, que les patrons eussent le droit de punir l'ingratitude en révoquant la liberté. Beaucoup de sénateurs étaient prêts à donner leur avis ; mais le prince n'était pas prévenu, et les consuls n'osèrent ouvrir la délibération : toutefois ils lui transmirent par écrit le vœu du sénat. Néron délibéra dans son conseil s'il autoriserait ce règlement. Les opinions furent partagées : quelques-uns s'indignaient des excès où s'emportait l'insolence enhardie par la liberté. « C'était peu que l'affranchi fût l'égal de son maître; déjà il osait lever sur lui un bras menaçant, et cette violence restait impunie, ou la punition faisait rire le coupable. Quelle vengeance était permise en effet au patron offensé, que de reléguer son affranchi au delà du vingtième mille, aux beaux rivages de Campanie ? Dans tout le reste, nulle différence entre eux devant les tribunaux. Il fallait aux maîtres une arme qu'on ne pût braver. Il en coûterait peu aux affranchis de conserver la liberté comme ils l'avaient acquise, par de justes égards. Quant aux auteurs de crimes manifestes, ils méritaient bien de rentrer dans l'esclavage :

vengeance, se ménage parmi ses clients l'aide de deux accusateurs, Iturius et Calvisius, mais se garde bien de ressasser les vieux griefs si souvent entendus et de rappeler qu'Agrippine pleure Britannicus et divulgue les torts faits à Octavie; non, elle révèle qu'elle s'est donné comme but d'élever au rang suprême, grâce à une révolution, Rubellius Plautus, desendant d'Auguste par sa mère au même degré que Néron; Agrippine veut, en l'épousant et puis en lui donnant l'empire, se jeter de nouveau sur la république. Le plan, Iturius et Calvisius le dévoilent à Atimétus [...].

Vers le même temps, on s'occupa au Sénat des trahisons commises par les affranchis et on sollicita pour les patrons le droit de punir l'ingratitude en révoquant la liberté. Beaucoup de sénateurs étaient prêts à opiner, mais les consuls n'osèrent pas ouvrir la délibération sans que le prince fût prévenu, et se contentèrent de l'aviser par écrit des dispositions unanimes du Sénat. Néron autoriserait-il ce règlement? Il en délibéra dans son conseil privé et trouva les avis opposés; quelques-uns frémissaient « de voir l'insolence enhardie par la liberté en arriver à ce point que les affranchis traitaient leurs patrons sur le pied de l'égalité, méprisaient leurs avis et se portaient même sur eux à des voies de fait, tout cela impunément ou en se raillant de la peine encourue. En effet quelle autre concession faisait-on au patron offensé que de le laisser reléguer son affranchi au-delà du centième mille, sur le rivage de la Campagnie ? À cela près, le droit était le même pour patrons et affranchis. Il fallait remettre aux patrons une arme qu'on ne pût mépriser, et il ne serait pas pénible à des affranchis de conserver la liberté au moyen des égards qui la leur avaient fait obtenir. Quant à ceux qui étaient

	T		
	qu'ils l'avaient acquise; et, à l'égard de ceux	ainsi les âmes insensibles aux bienfaits seraient	convaincus de crimes, ils méritaient bien d'être
	qui seraient manifestement coupables, il était	contenues par la crainte. »	replongés dans la servitude ; ainsi contraindrait-
	juste de les rendre à l'esclavage, afin de retenir		on par la crainte ceux que les bons traitements
	par la crainte ceux qui résistaient aux bienfaits. »		n'auraient pas changés ».
[11]	27. On alléguait, d'un autre côté, qu'il fallait	27. D'autres soutinrent « que les coupables	27. On faisait valoir d'un autre côté « que si la
Liv. XIII	punir les fautes des particuliers, sans attaquer	devaient porter la peine de leurs fautes, sans	faute de quelques-uns devait leur être
§27	les droits d'un corps très étendu; que ce corps	que, pour un petit nombre, on attaquât les droits	personnellement fatale, il ne fallait pas pour
	servait à recruter les tribus, les décuries, les	de tous; que ce corps était répandu dans toute	cela déroger au droit de tous ; que la classe des
	cohortes même de la ville; qu'on en tirait les	la société ; qu'il servait à recruter les tribus, les	affranchis avait pris beaucoup d'extension;
	officiers des magistrats et des pontifes; que	décuries, les cohortes même de la ville ; qu'on	qu'on en tirait les tribus, les décuries, les agents
	beaucoup de chevaliers que plusieurs sénateurs	en tirait les officiers des magistrats et des	des magistrats et des prêtres, les cohortes
	n'avaient pas une autre origine; <u>qu'</u> en faisant	prêtres; que la plupart des chevaliers et	mêmes levées dans la ville; la majorité des
	des affranchis une classe à part, on	beaucoup de sénateurs n'avaient pas une autre	chevaliers, beaucoup de sénateurs n'avaient pas
	manifesterait la disette des citoyens libres de	origine; que, si l'on faisait des affranchis une	d'autres origine. Si l'on mettait à part les fils
	naissance; que ce n'était point sans dessein que	classe séparée, la disette de citoyens nés libres	d'affranchis, on rendrait manifeste la pénurie
	leurs pères, en admettant des distinctions dans	paraîtrait à découvert. Non, ce n'est pas en	des hommes de naissance libre. Ce n'était pas
	le rang des citoyens, n'en avaient mis aucune	vain que nos pères, en faisant à chacun des	sans raison que nos aïeux, en établissant des
	dans leur liberté; qu'au reste on avait établi		degrés dans la dignité des ordres, savaient faire
	deux sortes d'affranchissement, pour laisser lieu	commune et indivise; ils instituèrent même	de la liberté un bien indivis. Bien plus, ils
	au repentir, ou à un nouveau bienfait; que les	deux sortes d'affranchissement, afin qu'on	avaient établi deux espèces d'affranchissements,
	esclaves affranchis sans les formalités	eût le temps, ou de changer d'avis, ou de	afin de laisser aux maîtres l'occasion de se
	régulières restaient, pour ainsi dire, sous le lien	confirmer son bienfait par un autre. L'esclave	repentir ou d'accorder un bienfait nouveau.
	de la servitude ; qu'il fallait que chacun pesât le	que son maître n'a pas rendu libre dans la	Ceux que le patron n'avait pas affranchis par la
	mérite, et n'accordât point légèrement un don	forme solennelle tient encore à la servitude	vindicte étaient en quelque sorte retenus par un
		par une dernière chaîne. C'est à chacun de	* * *
	irrévocable. Cet avis prévalut.	_ -	lien à l'esclavage. Il fallait donc que chacun
		peser le mérite, et de ne pas accorder	distinguât bien les mérites et ne se pressât pas
		légèrement un don irrévocable. » Cet avis	d'accorder ce qu'on ne pouvait enlever une fois
F107		prévalut.	donné ». Cet avis prévalut, [].
[12]	Néron, impatient et ne respirant que le meurtre	Néron, troublé par la peur et impatient de se	Néron, tout tremblant et impatient de tuer sa
Liv. XIII	de sa mère, ne voulait pas même différer, sans	délivrer de sa mère, ne consentit à différer que	mère, ne consentit à différer son dessein que sur
§§20-21	que Burrhus lui promît la mort d'Agrippine, au	quand Burrus lui eut promis qu'elle mourrait si	la promesse de Burrus qu'elle serait mise à
	cas qu'elle fût convaincue; mais au moins	elle était convaincue. « Mais tout accusé, une	mort, si elle était convaincue du forfait; mais
	fallait-il laisser, surtout à une mère, les moyens	mère surtout, avait droit de se défendre. Où	n'importe qui et, à plus forte raison, une mère
	de se défendre. Les accusateurs ne se montraient	étaient les accusateurs? La seule voix qui	devait avoir le droit de se défendre ; de plus, il
	pas ; il n'y avait qu'une seule déposition, qui	s'élevât partait d'une maison ennemie : et que de	n'y avait pas d'accusateurs; on n'apportait
	partait d'une maison ennemie. Ira-t-il la	choses devaient mettre en défiance, les ténèbres,	qu'un témoignage, et qui venait d'une maison
	condamner, sur un indice aussi incertain, au	les veilles d'une nuit de plaisir, tant de causes	ennemie; « qu'il songeât aux ténèbres, à une
	milieu des ténèbres, des veilles, des excès de la	<u>d'erreur et de surprise!</u> »	nuit consacrée aux plaisirs de la table, et à
	nuit, toutes choses qui favorisaient la surprise et		toutes les circonstances qui ne rendaient que

	12: 9		t
[12]	l'imposture ?	A'' (1.'	trop possibles la précipitation et l'erreur. »
[13]	Ainsi par-tout échouaient les projets de Tiridate.	Ainsi étaient déconcertés les plans de Tiridate :	Ainsi étaient renversés les plans de Tiridade, qui
Liv.	Ses ambassadeurs vinrent se plaindre en son	il envoya des ambassadeurs demander, en son	envoyait des ambassadeurs demander en son
XIII	nom et au nom des Parthes, de ce que, malgré	nom et au nom des Parthes, « pourquoi,	nom et au nom des Parthes « pourquoi, malgré
§37	les otages qu'il venait de livrer, et malgré le	lorsqu'on venait de livrer des otages et qu'une	les otages qu'il venait de donner, malgré le
	renouvellement d'une alliance qui semblait lui	amitié renouvelée semblait annoncer aussi des	renouvellement d'une amitié qui semblait devoir
	promettre encore de nouveaux bienfaits, on le	bienfaits nouveaux, on le dépouillait d'une	fournir l'occasion de nouveaux bienfaits, on le
	chassait d'une ancienne possession. Ils	ancienne possession. Il ajoutait <u>que</u> , si Vologèse	chassait de son ancienne possession, l'Arménie.
	représentèrent <u>que</u> si Vologèse n'avait point	n'agissait pas encore, c'était parce qu'ils	Que si Vologèse n'avait pas encore bougé,
	encore agi en personne, c'est qu'il préférait les	aimaient mieux discuter leurs droits que de	c'était parce qu'ils aimaient mieux recourir à la
	moyens de conciliation aux moyens violents;	recourir à la force ; mais <u>que</u> , si l'on s'obstinait	discussion qu'à la violence. Si l'on s'obstinait à
	mais <u>que</u> si l'on s'obstinait à la guerre, les	à la guerre, les Arsacides retrouveraient cette	la guerre, les Arsacides retrouveraient la valeur
	Arsacides sauraient bien retrouver cette valeur	valeur et cette fortune que les défaites des	et le bonheur dont assez souvent les Romains
	et cette fortune plus d'une fois funestes aux	Romains signalèrent plus d'une fois. » Corbulon	battus avaient fait l'expérience. » Pour toute
	Romains. Pour toute réponse, Corbulon, qui	savait qu'une révolte des Hyrcaniens occupait	réponse, Corbulon, qui savait Vologèse occupé
	savait Vologèse occupé par la révolte de	Vologèse: pour toute réponse, il conseille à	par la défection des Hycaniens, conseille à
	l'Hyrcanie, conseilla à « Tiridate d'attaquer	Tiridate d'employer auprès de César les prières	Tiridate « de n'attaquer César qu'avec les
	César par la soumission. Il lui fit entendre qu'il	pour armes; «il peut s'assurer une puissance	armes de la prière; il peut obtenir un trône
	pourrait, sans effusion de sang, se procurer un	durable et un trône qui ne coûtera pas de sang,	solide et assurer, sans effusion de sang, la
	établissement solide, si, renonçant à des	si, au lieu de lointaines et tardives espérances, il	propriété de ses affaires, si, laissant de côté un
	espérances lointaines et tardives, il en	en poursuit de plus prochaines et de plus sûres. »	long et tardif espoir, il s'attache à celui qui se
	poursuivait de plus sûres, qui se feraient moins		présente à lui avec de meilleures garanties. »
	attendre. »		
[14]	Et à ce sujet Suilius n'épargnait point les	Suilius ne ménageait ni plaintes ni reproches,	Suillius ne ménageait ni plaintes ni invectives,
Liv.	plaintes et les invectives, hardi dans ses discours	violent par caractère, et trop prés du tombeau	car il était violent de caractère et en outre trop
XIII,	par son courage naturel, et par son extrême	pour n'être pas libre. Sénèque était l'objet de	près de sa fin pour ne pas être indépendant ; il
§42	vieillesse. Il se déchaînait contre Sénèque:	ses invectives. « Cet homme se vengeait, selon	s'en prenait surtout à Sénèque, auquel il
	c'était, disait-il, l'implacable ennemi de tous les	lui, sur les amis de Claude, du juste exil qu'il	reprochait d'en vouloir aux amis de Claude
	amis de Claude, qui lui avait si justement infligé	avait subi sous ce prince. Accoutumé aux études	sous qui il avait subi le plus juste des exils. Il
	l'exil. Long-temps borné à des déclamations	mortes de l'école et habile devant une jeunesse	ajoute que cet homme « habitué aux études
	oiseuses, et à un auditoire de jeunes ignorants,	ignorante, il était jaloux de ceux qui	stériles et à l'inexpérience des jeunes gens
	Sénèque voyait d'un œil jaloux ceux dont	consacraient à la défense des citoyens une vive	pâlissait de jalousie en songeant à ceux qui
	l'éloquence saine et vigoureuse s'exerçait à	et saine éloquence. Il avait été, lui, le questeur	consacraient une vivante et saine éloquence à la
	défendre les citoyens. Suilius avait été le	de Germanicus, et Sénèque le séducteur de sa	défense des citoyens. Il avait été, lui, le questeur
	questeur de Germanicus, Sénèque le corrupteur	fille. Était-ce donc un plus grand crime de	de Germanicus, et Sénèque, un amant adultère
	de la fille de ce grand homme : lequel valait-il	recevoir le prix offert par la reconnaissance à un	dans la maison de ce prince. Fallait-il donc juger
	mieux, ou de recevoir de la reconnaissance d'un	travail honorable, que de souiller la couche des	plus sévèrement le fait de recevoir de la volonté
	plaideur le salaire d'un travail honorable, ou de	princesses? Quelle sagesse, quelles leçons de	d'un plaideur la juste récompense d'un concours
	souiller la couche des premières femmes de	philosophie, avaient instruit Sénèque à entasser,	honorable, que celui de souiller la couche de

l'Empire? Par quelle philosophie, par quelle morale, en quatre ans de faveur, Sénèque avait-il amassé trois cents millions de sesterces? On le voyait épier dans Rome les testaments, investir les vieillards sans enfants, dévorer l'Italie et les provinces par des usures énormes; tandis que lui, Suilius, ne devait qu'à son travail uniquement une fortune médiocre. Enfin il était résolu de braver accusation, jugements, tout, plutôt que d'abaisser devant la fortune d'un parvenu sa longue et ancienne considération.
Suilius alléguait <u>qu'</u> il n'avait rien fait de son propre mouvement, <u>qu'</u> il avait obéi au prince. Mais Néron lui ferma la bouche, en déclarant qu'il avait la preuve, par les mémoires de son

en quatre ans de faveur, trois cents millions de sesterces? Rome, où il surprenait les testaments et attirait dans ses pièges les vieillards sans héritiers, l'Italie et les provinces, qu'il épuisait à force d'usures, ne le savaient que trop! Pour lui, de pénibles travaux ne lui avaient procuré que des biens modiques; et il subirait accusation, périls, tout, plutôt que d'humilier, devant cette fortune soudaine, sa longue et ancienne considération. »

princesses? Quelle sagesse, quelles leçons de philosophie avaient préparé Sénèque à amasser en quatre ans de faveur royale trois cents millions de sesterces ? À Rome, il captait les testaments et prenait, en quelque façon, dans ses filets les vieillards sans héritiers ; l'Italie et les provinces étaient épuisées par son usure sans limites. Pour lui, il devait à son travail une modeste aisance, et il subirait accusation, périls, tout plutôt que d'abaisser devant un bonheur soudain sa vieille réputation due au seul mérite. »

[15] Liv. XIII **§43**

qu'il avait la preuve, par les mémoires de son père, que Claude n'avait jamais contraint personne à se porter pour accusateur. Alors il se couvrit des ordres de Messaline; ce qui le défendait mal: car pourquoi l'avait-on choisi seul entre tous, pour servir les vengeances d'une prostituée? Ne fallait-il pas sévir contre les ministres de la barbarie, qui, s'appropriant les fruits du crime, rejettent sur d'autres le crime même?

L'accusé répondit « qu'il n'avait rien fait de son propre mouvement, qu'il avait obéi à César. » Mais Néron lui ferma la bouche en déclarant que son père n'avait jamais ordonné une accusation; qu'il en trouvait la preuve dans les tablettes de ce prince. Alors il mit en avant les ordres de Messaline, et la défense chancela. « Pourquoi, en effet, avait-il été choisi plutôt qu'un autre pour prêter sa voix aux fureurs d'une prostituée ? Il fallait punir ces exécuteurs d'ordres barbares, qui, après avoir reçu le salaire du crime, rejetaient le crime sur autrui. »

Lui, alléguait pour sa défense « qu'il n'avait rien fait de son propre mouvement, qu'il avait obéi au prince » ; mais Néron finit par le faire taire en déclarant que jamais son père n'avait ordonné une accusation, qu'il en avait la preuve dans les mémoires de ce prince. Alors Suillius prétexta les ordres de Messaline et la défense chancela. « Pourquoi, en effet, l'avait-on choisi de préférence à un autre pour prêter sa voix aux fureurs d'une impudique? Il fallait punir ces instruments d'actrocités qui, après avoir touché le prix du crime, rejetaient sur autrui le crime même. »

[16] Liv. XIII **§46**

On l'entendit souvent s'applaudir, en quittant la table de César, d'aller revoir sa Poppée, où il trouvait beauté, naissance, tout ce qu'on peut demander aux dieux, tous les bonheurs ensemble. Ces discours et d'autres pareils ne tardèrent point à exciter la curiosité de l'empereur. Il vit Poppée; et d'abord elle commença son empire par la séduction et par la coquetterie : elle feignait de ne pouvoir résister à son amour, d'être éprise de la figure de Néron; puis, assurée une fois de la passion du prince, elle lui oppose de la rigueur, ne souffrant point que Néron la retînt plus d'une nuit ou deux, alléguant son époux, la crainte de perdre la à son mariage. Othon tient son cœur enchaîné

Souvent on l'entendit répéter, en quittant la table de César, « qu'il allait revoir ce trésor accordé à sa flamme, cette noblesse, cette beauté, l'objet des voeux de tous, la joie des seuls favoris du sort. » De telles amorces eurent bientôt produit leur effet. Admise au palais, Poppée établit son empire par les caresses et la ruse: elle feint de ne pouvoir maîtriser son ardeur, d'être éprise de la figure de Néron : puis quand elle voit que la passion du prince est assez vive, elle prend de la fierté; s'il veut la retenir plus d'une ou deux nuits. elle représente « qu'elle a un époux, et qu'elle ne peut renoncer

Souvent on l'entendit répéter, en auittant la table de César, qu'il allait revoir celle qui lui était chère, cette noblesse, cette beauté qu'il devait à la faveur des dieux, cet objet des vœux de tout le monde, cette joie des mortels privilégiés. Ces propos et d'autres du même genre étaient des amorces dont l'effet ne tarda guère. Admise à la cour, Poppée commence par demander aux caresses et à l'artifice les movens de se faire valoir; elle feint de ne pouvoir résister à sa passion et d'être séduite par la beauté de Néron : puis l'amour du prince devenant plus vif, elle n'est plus la même, et se fait un front superbe; si Néron veut la retenir

Liv. XIII peuple, qui se plaignait de la tyrannie des traitants, Néron eut l'idée de supprimer tous les droits d'entrée, et de faire au genre humain ce magnifique présent. Mais le sénat, après avoir commencé par donner de grands éloges à la générosité du prince, arrêta ce zèle, en lui faisant envisager la dissolution de l'Empire si l'on diminuait les revenus qui servent au maintien de sa puissance ; que la suppression des douanes autoriserait à demander celle des tributs, que la plupart des droits d'entrée avaient été imposés par les tribuns et par les consuls, dans le temps même que le peuple romain était le plus jaloux de sa liberté; que depuis, le reste avait été établi de manière que les revenus de l'état pussent se balancer avec ses dépenses : qu'à la bonne heure il fallait réprimer la cupidité des traitants, et empécher que ce qu'on avait supporté si long-temps sans murmure, ils ne le rendissent odieux par les vexations qu'ils y ajoutaient. Liv. XIV Celle-ci [Poppée] n'espérant ni la main de Liv. XIV Stote de la consult les reproches, supponite suite le prince de réconstinate par les roches, supponite et le reinfais du peuple, et de ses plaintes contre la tyrannie des poblicains, Néron eut la pensée d'abolir des plus au gener humain le plus magnifique des présents. Mais cut es taxes, pour faire ainsi au genre humain le plus magnifique des présents. Mais cut es sénateurs, avoir beaucoup loué la générosité du prince, en arrêtèrent l'élan. Ils lui représentèrent «que c'en était fait de l'empire, si l'on diminuait les revenus qui soutenaient sa puissance; que, les péages supprimés, on ne maquerait pas de demander aussi la suppression du tribut; que la plupart des fermes publiques avaient été établies par les consuls et les tribuns du peuple, quand la liberté par les consuls et plus arrêté par les consuls et peuple in avait fait de l'empire, et de manière que des charges supportées sans murmure depuis tant d'années ne fussent pas changées, par les roiteurs des routes les routes les routes les publicains. Néro		main d'Othon, qui l'enchaînait par les délices d'une vie qui n'avait rien d'égal : c'était lui qui avait de la grandeur dans l'ame, et qui en mettait dans ses dépenses ; c'était chez lui qu'elle retrouvait la dignité qui conviendrait à un souverain : au lieu que Néron, captivé par son Acté, avait pris, dans le commerce ignoble d'une affranchie et d'une esclave, un peu de l'abjection de sa maîtresse. Néron repousse Othon de sa familiarité, puis de sa société et de sa cour.	par un genre de vie que personne n'égale; c'est lui dont l'âme est grande, le train magnifique, c'est chez lui qu'elle voit un spectacle digne du rang suprême; tandis que Néron, amant d'une vile esclave et captif sous les lois d'Acté, n'a retiré de ce commerce ignoble rien que de bas et de servile.» Othon fut exclus d'abord de l'intimité du prince [].	plus de deux nuits, elle répète <u>qu'elle</u> est mariée, <u>qu'elle</u> ne peut renoncer à son époux et <u>qu'Othon</u> l'a enchaînée par une manière de vivre où il n'a pas d'égal; chez Othon, tout est magnifique, l'âme aussi bien que les manières; chez lui, elle ne voit rien qui ne soit digne du rang suprême, tandis que Néron, amant d'une servante et attaché par habitude à Acté, n'a tiré de cette liaison servile rien que de bas de sordide. » Othon est banni [].
[18] Celle-ci [Poppée] n'espérant ni la main de Liv. XIV César, ni le divorce d'Octavie, tant que vivrait Marippine (Cette femme, qui voyait dans la vie d'Agrippine (Celle-ci désespérant, tant que vivrait Agrippine) de se faire épouser et d'obtenir la répudiation (Agrippine, employait souvent les reproches, d'Octavie, accusait le prince et le raillait tour à d'Octavie, accablait le prince de récrimination	Liv. XI	Cette même année, sur les instances réitérées du peuple, qui se plaignait de la tyrannie des traitants, Néron eut l'idée de supprimer tous les droits d'entrée, et de faire au genre humain ce magnifique présent. Mais le sénat, après avoir commencé par donner de grands éloges à la générosité du prince, arrêta ce zèle, en lui faisant envisager la dissolution de l'Empire si l'on diminuait les revenus qui servent au maintien de sa puissance; que la suppression des douanes autoriserait à demander celle des tributs, que la plupart des droits d'entrée avaient été imposés par les tribuns et par les consuls, dans le temps même que le peuple romain était le plus jaloux de sa liberté; que depuis, le reste avait été établi de manière que les revenus de l'état pussent se balancer avec ses dépenses: qu'à la bonne heure il fallait réprimer la cupidité des traitants, et empêcher que ce qu'on avait supporté si long-temps sans murmure, ils ne le rendissent odieux par les	du peuple, et de ses plaintes contre la tyrannie des publicains, Néron eut la pensée d'abolir toutes les taxes, et de faire ainsi au genre humain le plus magnifique des présents. Mais les sénateurs, après avoir beaucoup loué la générosité du prince, en arrêtèrent l'élan. Ils lui représentèrent « que c'en était fait de l'empire, si l'on diminuait les revenus qui soutenaient sa puissance; que, les péages supprimés, on ne manquerait pas de demander aussi la suppression du tribut; que la plupart des fermes publiques avaient été établies par les consuls et les tribuns du peuple, quand la liberté romaine était encore dans toute sa vigueur; qu'on n'avait fait depuis que pourvoir aux moyens d'égaler les recettes aux dépenses; qu'on réprimât, à la bonne heure, l'avarice des traitants, afin que des charges supportées sans murmure depuis tant d'années ne fussent pas changées, par des rigueurs nouvelles, en	La même année, sur les instances répétées du peuple qui se plaignait des excès des publicains, Néron se demanda s'il n'abolirait pas toutes les taxes, pour faire ainsi au genre humain le plus magnifique des présents. Mais cet élan, dont on ne laissa pas de louer d'abord la générosité, fut arrêté par le Sénat, qui représenta à Néron « la dissolution de l'empire, si l'on diminuait les revenus qui étaient les soutiens de l'État : en effet, la suppression des douanes conduisait nécessairement à demander l'abolition des impôts directs. La plupart des sociétés formées par la perception des impôts avaient été constituées par des consuls et par des tribuns de la plèbe, quand la liberté du peuple romain était encore entière; depuis, on n'avait fait que pourvoir à ce que le tableau des recettes et le chiffre des dépenses nécessaires fussent en balance. À coup sûr, il fallait modérer la cupidité des publicains, si l'on avait le désir que des charges, supportés sans murmure durant tant d'années, ne fussent pas changées, à force de vexations nouvelles en odieux fardeaux »
	Liv. XI	César, ni le divorce d'Octavie, tant que vivrait	un obstacle à son mariage et au divorce	Celle-ci désespérant, tant que vivrait Agrippine, de se faire épouser et d'obtenir la répudiation d'Octavie, accablait le prince de récriminations et de reproches quelquefois facétieux,

d'autrui, bien loin d'être leur empereur, n'était pas même son maître: « Car pourquoi différer leur hymen? Manquait-elle de beauté, ses aïeux d'illustration? Se défiait-on de sa fécondité et de sa tendresse? ou plutôt ne craignait-on pas que, femme de Néron, elle n'instruisît du moins un mari des plaintes du sénat, et de l'indignation du peuple contre l'orgueil et l'avarice d'une mère? Que si Agrippine ne voulait souffrir pour bru qu'une ennemie de son fils, qu'on rendît donc Poppée à son époux; qu'elle préférait d'aller aux extrémités du monde; que là du moins elle apprendrait par la renommée seule qu'elle ne verrait point de ses propres regards l'avilissement de son empereur, qu'elle ne serait plus mêlée dans les périls qui le menaçaient. » Ces traits et d'autres pareils, soutenus des larmes et des artifices d'une maîtresse, s'enfonçaient dans le cœur de Néron [...].

n'était pas même libre. « Car pourquoi différer leur union? Sa figure déplaît apparemment, ou les triomphes de ses aïeux, ou sa fécondité et son amour sincère? Ah! l'on craint qu'une épouse. du moins, ne révèle les plaintes du sénat offensé et la colère du peuple, soulevée contre l'orgueil et l'avarice d'une mère. Si Agrippine ne peut souffrir pour bru qu'une ennemie de son fils, que l'on rende Poppée à celui dont elle est la femme : elle ira, s'il le faut, aux extrémités du monde; et, si la renommée lui apprend qu'on outrage l'empereur, elle ne verra pas sa honte, elle ne sera pas mêlée à ses périls. » Ces traits, que les pleurs et l'art d'une amante rendaient plus pénétrants, on n'y opposait rien : tous désiraient l'abaissement d'Agrippine, personne ne croyait que la haine d'un fils dût aller jamais jusqu'à tuer sa mère.

d'autrui, était si peu maître de l'empire qu'il n'avait même pas sa liberté. « Car pourquoi différer leur mariage? Sa beauté déplaît apparemment, ou les triomphes de ses aïeux, à moins que ce ne soit sa fécondité et la sincérité de son amour. On craint qu'une épouse, du moins, ne révèle les injures faites au sénat et la colère du peuple contre la superbe et l'avarice d'une mère? Oue si Agrippine ne peut souffrir comme bru qu'une ennemie de son fils, qu'on rende Poppée à Othon, dont elle est l'épouse : elle ira n'importe où, et consent à y entendre dire quels outrages on fait à l'empereur, plutôt que d'en avoir continuellement la vue et d'être mêlée à ses dangers ». Ces plaintes et d'autres semblables, que l'amante adultère appuyait de ses larmes et de ses sacrifices, faisaient impressions sur Néron [...].

[19] Liv. XIV §2

Cluvius rapporte « qu'Agrippine, dans l'ardeur de retenir un pouvoir qui lui échappait, songea à l'inceste ; qu'au milieu du jour, à l'heure où les excès de la table allumaient le plus les sens de Néron, elle vint souvent, lorsque son fils était ivre, s'offrir voluptueusement parée; et que les courtisans remarquant déjà les baisers lascifs et les caresses, avant-coureurs du crime, Sénèque vint opposer aux séductions d'une femme des armes pareilles ; qu'il fit paraître l'affranchie Acté, qui, alarmée pour elle-même, autant que pour l'honneur de Néron, l'avertit qu'on parlait publiquement de l'inceste, que sa mère s'en glorifiait, et que les soldats ne voudraient plus d'un empereur souillé à ce point. » Fabius Rusticus dit que ce fut Néron, et non point Agrippine, qui conçut cette idée infâme, et que cette même affranchie eut l'adresse de l'en détourner. Mais Cluvius se trouve ici d'accord avec les autres historiens [...].

Cluvius rapporte qu'entraînée par l'ardeur de conserver le pouvoir, Agrippine en vint à ce point, qu'au milieu du jour, quand le vin et la bonne chère allumaient les sens de Néron, elle s'offrit plusieurs fois au jeune homme ivre, voluptueusement parée et prête à l'inceste. Déjà des baisers lascifs et des caresses, préludes du crime, étaient remarqués des courtisans, lorsque Sénèque chercha, dans les séductions d'une femme, un remède aux attaques de l'autre, et fit paraître l'affranchie Acté. Celle-ci, alarmée tout à la fois pour elle-même et pour l'honneur de Néron, l'avertit « qu'on parlait publiquement de ses amours incestueuses ; que sa mère en faisait trophée, et qu'un chef impur serait bientôt rejeté des soldats. » Selon Fabius Rusticus, ce ne fut point Agrippine, mais Néron, qui conçut un criminel désir; et la même affranchie eut l'adresse d'en empêcher le succès. Mais Cluvius est ici d'accord avec les autres écrivains, et

Cluvius rapporte que dans son ardeur à maintenir sa puissance, Agrippine en vint à ce point qu'au milieu de la journée, à l'heure où Néron se sentait échauffé par le vin et la chère, elle s'offrit plusieurs fois au jeune homme en état d'ivresse soigneusement parée et prête à l'inceste -; déjà des baisers lascifs et des caresses, préludes du crime, attiraient l'attention de leur enrourage, lorsque Sénèque, cherchant contre les déstructions d'une femme le secours d'une autre femme, dépêcha à Néron l'affranchie Acté. Celle-ci, inquiète à la fois pour elle-même et pour l'honneur du prince, l'avertit que le bruit de l'inceste s'était propagé, que sa mère s'en faisait gloire, mais que l'armée ne supporterait pas un empereur souillé de ce crime. Selon Fabius Rusticus, ce ne fut point Agrippine, mais Néron qui concut ce désir, et il en fut détourné par l'adresse de la même affranchie. Mais Cluvius et les auteurs

		l'opinion générale penche pour son récit.	qui suivent sa verion ont pour eux le bruit
			public, soit que [].
[20]	L'affranchi Anicétus offrit ses talents; il	Anicetus offrit son industrie: cet affranchi, qui	Il fut tiré d'affaire par l'esprit d'invention
Liv. XIV	commandait la flotte de Misène ; il avait élevé	commandait la flotte de Misène, avait élevé	d'Anicétus, affranchi qui était à la tête de la
§§3-4	l'enfance de Néron, et haïssait Agrippine autant	l'enfance de Néron, et haïssait Agrippine autant	flotte de Misène; il avait été l'éducateur de
	qu'il en était haï. Il propose donc de construire	qu'il en était haï. Il montre « que l'on peut	Néron enfant et il rendait à Agrippine la haine
	un vaisseau, dont une partie, artistement	disposer un vaisseau de telle manière, qu'une	qu'elle avait pour lui. Il montra donc « qu'on
	disposée pour se démonter en pleine mer,	partie détachée artificiellement en pleine mer la	peut disposer un navire de telle façon qu'une
	submergerait Agrippine tout à coup : « Point de	submerge à l'improviste. Rien de plus fertile en	partie s'en détachant artificiellement en pleine
	champ plus fécond en événements que la mer;	hasards que la mer : quand Agrippine aura	mer la précipite à l'improviste ; rien de plus
	dans un naufrage, qui serait assez injuste pour	péri dans un naufrage, quel homme assez	fertile en harards que la mer; et, si un
	imputer au crime le tort des vents et des flots?	injuste imputera au crime le tort des vents et	naufrage fait disparaître Agrippine, quel
	Le prince prodiguerait, après la mort, les	des flots? Le prince donnera d'ailleurs à sa	homme assez injuste imputera au crime la
	temples, les autels, tous les témoignages de	mémoire un temple, des autels, tous les	faute des vents et des flots! De plus le prince
	tendresse les plus éclatants. »	honneurs où peut éclater la tendresse d'un	ferait élever à la défunte un temple, des
	4. On goûta l'invention, [].	fils. »	autels, tout ce dont fait montre la piété
		4. Cette invention fut goûtée [].	filiale. »
			4. Cet habile projet fut goûté [].
[21]	7. Au moment où Néron se flattait d'apprendre	Néron attendait qu'on lui apprît le succès du	Cependant Néron attendait les nouvelles de son
Liv. XIV	le succès du crime, on lui annonce qu'Agrippine,	complot, lorsqu'il reçut la nouvelle	forfait; on lui apprend <u>qu'</u> Agrippine s'en était
§7	blessée légèrement, s'était échappée, après	qu'Agrippine s'était sauvée avec une légère	tirée avec une blessure légère et <u>que</u> du danger
	avoir couru assez de risques pour qu'il ne lui	blessure, et n'avait couru que ce qu'il fallait de	couru elle retenait seulement ceci qu'il ne
	restât pas le moindre doute sur l'auteur du	danger pour ne pouvoir en méconnaître	pouvait y avoir de doute sur l'auteur. Alors
	crime. À cette nouvelle, frappé de consternation,	l'auteur. Éperdu, hors de lui même, il croit déjà	l'épouvante l'anéantit, il s'écrie <u>qu'</u> elle va
	il croit à chaque instant la voir accourir, « avide	la voir accourir avide de vengeance. « Elle allait	bientôt accourir, avide de vengeance, <u>qu'</u> elle va
	de vengeance, armant les esclaves ou soulevant	armer ses esclaves, soulever les soldats, ou bien	armer ses eslaves ou soulever l'armée, ou
	l'armée, ou bien invoquant le peuple et le sénat,	se jeter dans les bras du sénat et du peuple, et	chercher un refuge auprès du Sénat et du
	leur demandant justice de son naufrage, de sa	leur dénoncer son naufrage, sa blessure, le	peuple, en leur dénoçant son naufarge, sa
	blessure, de ses amis assassinés ; et, dans ce	meurtre de ses amis : quel appui restait-il au	blessure et le meurtre de ses amis; quel appui
	danger, quelle ressource pour lui, à moins que	prince, si Burrus et Sénèque ne se	<u>lui restait-il, si Burrus et Sénèque ne se</u>
	Sénèque et Burrus n'imaginassent quelque	prononçaient?» Il les avait mandés dès le	prononçaient pas? Car il les avait fait réveiller
	expédient?» Il les avait mandés sur l'heure;	premier moment [].	et les avait mandés tout de suite
	[].		
[22]	Burrus répond « <u>que</u> les prétoriens sont trop	Burrus répondit « <u>que</u> les prétoriens, attachés à	Burrus lui répondit <u>que</u> les prétoriens étaient
Liv. XIV	attachés à toute la famille des Césars et à la	toute la maison des Césars, et pleins du souvenir	trop attachés à toute la maison des Césars et au
§7	mémoire de Germanicus, pour se permettre	de Germanicus, n'oseraient armer leurs bras	souvenir de Germanicus pour rien oser
	aucun attentat contre sa fille ; <u>qu'</u> Anicétus eût à	contre sa fille. Qu'Anicetus achevât ce qu'il	d'affreux contre sa progéniture : qu'Anicétus
	achever son ouvrage. Celui-ci accepte sans	avait promis. » Celui-ci se charge avec	accomplît ses promesses. Celui-ci, sans hésiter,
	balancer. À ce mot, Néron s'écrie « <u>qu'</u> il ne	empressement de consommer le crime. À	se charge de consommer le crime. À sa voix

	règne que de ce moment, qu'il doit l'empire à un	l'instant Néron s'écrie « que c'est en ce jour	Néron s'écrie « que c'est en ce jour qu'on lui
	affranchi. Qu'Anicétus se hâte et prenne avec lui	qu'il reçoit l'empire, et qu'il tient de son	donne l'empire qu'il tient de son affranchi un si
	ce qu'il y avait de plus déterminé. »	affranchi ce magnifique présent; qu'Anicetus	grand présent; qu'Anicétus parte sans tarder et
	ce qu'il y avait de plus détermine.	parte au plus vite et emmène avec lui des	emmène les gens les plus déterminés à exécuter
		hommes dévoués. »	ces ordres. »
[23]	Il y était resté peu de monde : la peur les avait	Dans la chambre, il n'y avait qu'une faible	Dans la chambre il n'y avait qu'une faible
Liv. XIV	presque tous dispersés, et, dans l'appartement	lumière, une seule esclave, et Agrippine, de plus	lumière, car personne ne venait de la part de son
\$8	même, il n'y avait qu'une faible lumière et une	en plus inquiète de ne voir venir personne de	fils, pas même Agermus, et <i>elle se disait que</i> ,
80	seule esclave. Agrippine s'alarmait de plus en	chez son fils, pas même Agermus. La face des	« si les choses avaient pris bonne tournure, on
		lieux subitement changée, cette solitude, ce	le verrait par d'autres signes; pour le moment,
	plus de ne voir personne de la part de son fils,		1 0 1
	pas même Agérinus. La face de ces lieux, qui	tumulte soudain, tout lui présage le dernier des	c'était le désert, des bruits soudains, rien que
	venait de changer presque entièrement, sa	malheurs. Comme la suivante elle-même	des présages du malheur suprême. » La servante
	solitude, ce bruit soudain, tout semblait lui	s'éloignait : « Et toi aussi, tu m'abandonnes »,	elle-même s'éloignait. « Et toi aussi, tu
	annoncer les plus grands malheurs. Enfin, sa	lui dit-elle : puis elle se retourne et voit	m'abandonnes », lui dit-elle. À l'instant elle se
	dernière esclave la quittant, « Eh quoi! tu	Anicetus, accompagné du triérarque Herculeius	retourne et voit Anicétus accompagné du
	m'abandonnes aussi! » lui dit-elle; et, en	et d'Obaritus, centurion de la flotte. Elle lui dit	triérarque Herculéius et d'Obaritus, centurions
	même temps, elle aperçoit Anicétus, suivi du	« que, s'il était envoyé pour la visiter, il pouvait	d'infanterie de marine. Elle lui dit <u>que</u> « s'il
	triérarque Herculéus et d'Oloaritus, centurion de	annoncer qu'elle était remise; que, s'il venait	venait lui rendre visite, il pouvait annoncer
	marine: « Si tu viens pour me voir, dit-elle,	pour un crime, elle en croyait son fils innocent;	qu'elle était remise ; que, s'il devait commettre
	annonce à Néron mon rétablissement ; si c'est	que le prince n'avait point commandé un	un crime, elle n'en pouvait croire son fils
1			
	pour le crime, j'en crois mon fils incapable :	parricide. »	capables; il n'avait pas commandé un
	non, mon fils n'a point ordonné un		
50.43	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. »	parricide. »	capables; il n'avait pas commandé un parricide. »
[24]	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les	parricide. » À cette accusation, il en ajoutait de plus	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin :
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations : « elle [Agrippine] s'était flattée de	parricide. » À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin : « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de
	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations : « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes	<i>parricide.</i> » A cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations : « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de	<i>parricide.</i> » A cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme,	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le	<i>A cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes.</i> « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris,
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations : « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat ; frustrée dans son attente, elle avait pris en	<i>À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes.</i> « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin : « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple ; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs,
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin : « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple ; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait	A cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués.	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres	capables; il n'avait pas commandé un parricide.» Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la perte d'hommes illustres. Quelle peine n'avait-il
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations : « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat ; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués. Que de peine n'avait pas eue son fils à	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres têtes. Avec quelle peine ne l'avait-il pas	capables; il n'avait pas commandé un parricide.» Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la perte d'hommes illustres. Quelle peine n'avait-il pas eue à l'empêcher de forcer les portes du
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués. Que de peine n'avait pas eue son fils à l'empêcher de forcer les portes du sénat, de	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres têtes. Avec quelle peine ne l'avait-il pas empêchée de forcer les portes du sénat, et de	capables; il n'avait pas commandé un parricide.» Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la perte d'hommes illustres. Quelle peine n'avait-il
Liv. XIV	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués. Que de peine n'avait pas eue son fils à l'empêcher de forcer les portes du sénat, de venir elle-même dicter sa réponse aux nations	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres têtes. Avec quelle peine ne l'avait-il pas	capables; il n'avait pas commandé un parricide.» Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la perte d'hommes illustres. Quelle peine n'avait-il pas eue à l'empêcher de forcer les portes du
Liv. XIV §11	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués. Que de peine n'avait pas eue son fils à l'empêcher de forcer les portes du sénat, de venir elle-même dicter sa réponse aux nations étrangères! »	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres têtes. Avec quelle peine ne l'avait-il pas empêchée de forcer les portes du sénat, et de donner ses réponses aux nations étrangères! »	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la perte d'hommes illustres. Quelle peine n'avait-il pas eue à l'empêcher de forcer les portes du Sénat, de répondre aux nations étrangères? »
Liv. XIV §11	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués. Que de peine n'avait pas eue son fils à l'empêcher de forcer les portes du sénat, de venir elle-même dicter sa réponse aux nations étrangères! » Néron séjournait dans les villes de la Campanie,	A cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres têtes. Avec quelle peine ne l'avait-il pas empêchée de forcer les portes du sénat, et de donner ses réponses aux nations étrangères! »	Cependant Néron s'attardait dans les villes de pussum andé un parricide. »
Liv. XIV §11	non, mon fils n'a point ordonné un parricide. » Ensuite il [Néron] reprenait de plus loin les accusations: « elle [Agrippine] s'était flattée de partager l'empire, de faire jurer aux cohortes prétoriennes obéissance à une femme, et de soumettre à la même ignominie le peuple et le sénat; frustrée dans son attente, elle avait pris en haine et le sénat, et le peuple, et l'armée, s'était opposée à toutes les largesses publiques, et avait tramé la perte des Romains les plus distingués. Que de peine n'avait pas eue son fils à l'empêcher de forcer les portes du sénat, de venir elle-même dicter sa réponse aux nations étrangères! »	À cette accusation, il en ajoutait de plus anciennes. « Elle avait rêvé le partage de l'empire ; elle s'était flattée que les cohortes prétoriennes jureraient obéissance à une femme, et que le sénat et le peuple subiraient le même déshonneur. Trompée dans ses désirs, elle s'en était vengée sur les sénateurs, le peuple et les soldats, en s'opposant aux largesses du prince, et en amassant les dangers sur les plus illustres têtes. Avec quelle peine ne l'avait-il pas empêchée de forcer les portes du sénat, et de donner ses réponses aux nations étrangères! »	capables; il n'avait pas commandé un parricide. » Puis il énumérait des griefs repris de plus loin: « Elle avait rêvé d'être associée à l'empire, de voir les cohortes prétoriennes jurer obéissance à une femme et d'infliger la même honte au Sénat et au peuple; puis devant la vanité de ses déris, elle avait pris en haine l'armée et les sénateurs, détourné l'empereur de faire des libéralités à la plèbe et des dons à l'armée, enfin machiné la perte d'hommes illustres. Quelle peine n'avait-il pas eue à l'empêcher de forcer les portes du Sénat, de répondre aux nations étrangères? »

sénat et de l'affection dans le peuple ; mais tous les les hommes pervers de sa cour, et jamais cour n'en produisit autant, l'assurent « qu'on abhorre le nom d'Agrippine, et que sa mort a ranimé le nom d'Agrippine, et que sa mort a ranimé la
n'en produisit autant, l'assurent « <u>qu'</u> on abhorre l'assuraient « <u>que</u> le nom d'Agrippine était n'en compta davantage) lui exposèrent <u>que</u> « le nom d'Agrippine, et <u>que</u> sa mort a ranimé abhorré, et <u>que</u> sa mort avait redoublé pour lui nom d'Agrippine est odieux et <u>que</u> sa mort n
le nom d'Agrippine, et <u>que</u> sa mort a ranimé abhorré, et <u>que</u> sa mort avait redoublé pour lui nom d'Agrippine est odieux et <u>que</u> sa mort n
pour lui la faveur publique: il peut aller sans l'enthousiasme populaire. Qu'il allât donc sans fait qu'exciter la faveur populaire; qu'il ail
rien craindre; il se convaincra par ses propres crainte, et qu'il essayât la vertu de sa présence donc sans trouble et qu'il fasse en se montrai
regards de la vénération des Romains pour sa auguste. » Eux-mêmes demandent à le précéder, l'expérience de la vénération qu'on a pour sa l'expérience de la vénération qu'on a l'expérience de la vénération de la vénératio
personne. » Demandant tous à précéder sa et trouvent un empressement qui passait leurs lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder, et trouvent un empressement qui passait leurs lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder, et trouvent un empressement qui passait leurs lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder, et trouvent un empressement qui passait leurs lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder, et trouvent un empressement qui passait leurs lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder, et trouvent un empressement qui passait leurs lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder se lui lui! » Eux-mêmes demandent à le précéder se lui
marche, ils trouvèrent encore plus promesses []. ils trouvent un empressement qui dépasse leur
d'empressement qu'ils n'en avaient promis []. promesses [].
[26] Depuis longtemps il [Néron] avait la passion de Il avait depuis longtemps à cœur de conduire un Depuis longtemps il avait le désir de monter su
Liv. XIV conduire des chars dans la carrière, et une autre, char dans la carrière; et par une fantaisie non un quadrige et la fantaisie non moins honteus
§14 non moins honteuse, celle de chanter à table, en moins honteuse, on le voyait souvent, tenant une de s'accompagner de la cithare en chantan
s'accompagnant de la lyre comme un histrion : lyre, imiter à table les chants du théâtre. « Des comme on le fait sur le théâtre. « Prendre part
« C'avait été, disait-il, l'amusement des rois et rois, disait-il, d'anciens généraux l'avaient fait des luttes équestres, disait-il, était une pratique
des généraux de l'antiquité ; les poètes exaltaient avant lui. Cet art était célébré par les poètes et courante chez les rois et ches les généraux de l'antiquité ; les poètes exaltaient avant lui. Cet art était célébré par les poètes et courante chez les rois et ches les généraux de l'antiquité ; les poètes exaltaient avant lui. Cet art était célébré par les poètes et
dans leurs vers ce talent, et il faisait partie du servait à honorer les dieux. Le chant n'était-il l'Antiquité, pratique célébrée par les chants de
culte qu'on rendait à la Divinité. Apollon pas un attribut sacré d'Apollon? et n'était-ce poètes et destinée à honorer les dieux; quai
n'était-il pas le dieu du chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de aux chants, ils étaient consacrés à Apollon, de la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, ils étaient consacrés à Apollon, de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la main que, dans les temples de la chant, et ne le pas une lyre à la chant de la chan
représentait-on pas une lyre à la main, non- Rome, aussi bien que dans les villes de la Grèce, c'était avec les attributs appropriés que ce die
seulement dans la Grèce, mais dans les temples on représentait ce dieu, l'un des plus grands de se dressait non seulement dans les villes
mêmes des Romains? C'était pourtant un dieu l'Olympe, le dieu des oracles? » Déjà rien ne grecques, mais encore dans les temples des
puissant, le dieu des oracles. » Déjà on ne pouvait plus le retenir, []. Rome comme dieu souverain et maître de l
pouvait l'arrêter [].
[27] Sous le quatrième consulat de Néron, avec Sous le quatrième consulat de Néron, qui eut Sous le quatrième consulat de Néron, qui ava
Liv. XIV Cossus Cornélius, les quinquennales furent pour collègue Cornelius Cossus, des jeux pour collègue Cornelius Cossus, les jeux
§20 instituées à Rome, à l'imitation des jeux de la quinquennaux, institués à Rome à l'imitation des quinquennaux, institués à Rome à l'imitation
Grèce; on en parla diversement, comme de combats de la Grèce, donnèrent lieu, comme des concours de la Grèce, donnèrent lieu à de
presque toutes les nouveautés. Quelques-uns toutes les nouveautés, à des réflexions diverses. réflexions diverses, comme à peu près tout c
disaient : « Nos pères ont été jusqu'à faire un Selon les uns, « Cn. Pompée lui-même avait qui est nouveau. Les uns disaient que « Ca
crime à Pompée même d'avoir substitué un encouru le blâme des vieillards en établissant un Pompée, lui aussi, avait encouru les reproche
théâtre permanent à ces constructions théâtre permanent; car avant lui la scène et les de viellards pour avoir bati un théâtre
passagères qu'on n'élevait que pour le gradins, érigés pour le besoin présent, ne permanent; car, avant lui, on se contenta
moment des jeux, et où, dans les temps plus duraient pas plus que les jeux et même, si l'on ordinairement, pour donner les jeux, d'estrade
reculés, le peuple n'assistait que debout, de remontait plus haut, le peuple y assistait debout; improvisées et d'une scène d'occasion;
peur qu'étant assis il n'y restât des jours assis, on eût craint qu'il ne consumât des même si l'on remontait plus haut, le public
entiers dans l'oisiveté. Pourquoi du moins ne journées entières dans l'oisiveté du théâtre. Au assistait debout; on eût craint qu'assis il r
pas s'en tenir à ce qui s'était pratiqué, de tout moins fallait-il s'en tenir aux spectacles anciens, passât toutes ses journées au théâtre à ne rie
temps, dans les spectacles donnés par les tels que les donnaient encore les préteurs, où nul faire. Au moins était-il bon de conserver au

préteurs, où l'on n'imposait à aucun citoyen la nécessité de venir disputer les prix ? Les mœurs nationales avaient commencé à se perdre insensiblement; maintenant on les anéantissait sans retour par cette folle innovation. À quoi bon rassembler, dans une seule ville, les spectacles du monde entier? Ces institutions, en se corrompant, corrompaient à leur tour; on allait dégrader la jeunesse romaine par des exercices étrangers à son courage, en la livrant à une gymnastique, à une oisiveté, à des amours infâmes, sous l'autorité du prince et du sénat, qui, non contents de tolérer les vices, les commandaient à la nation; sous le nom de poètes et d'orateurs, les grands de Rome seraient traînés sur la scène : que restait-il, sinon de descendre nus sur l'arène, de s'armer du ceste, et d'abandonner, pour ces vils combats, la guerre et les armes? Les décuries des chevaliers rempliraient-elles dignement le saint ministère des augures et la noble fonction des juges, après avoir écouté savamment des voix mélodieuses et des chants efféminés? Pour ne point laisser un seul instant à la pudeur, on ajoutait encore les nuits à la dépravation, afin que, dans ces assemblées confuses, les infâmes désirs, allumés pendant le jour, pussent tout oser dans les ténèbres. »

citoyen n'était obligé de disputer le prix. Les mœurs de la patrie, altérées peu à peu, allaient périr entièrement par cette licence importée. Ainsi tout ce qui peut au monde recevoir et donner la corruption serait vu dans Rome! ainsi dégénérerait, énervée par des habitudes étrangères, une jeunesse dont les gymnases, le désœuvrement et d'infâmes amours se partageraient la vie; et cela par la volonté du prince et du sénat, qui, non contents de tolérer le vice, en faisaient une loi. Que les grands de Rome allassent donc, sous le nom de poètes et d'orateurs se dégrader sur la scène. Que leur restait-il à faire, sinon de jeter leurs vêtements, de prendre le ceste, et de renoncer, pour les combats de l'arène, à la guerre et aux armes ? En seraient-ils des augures plus savants et les chevaliers en rempliraient-ils mieux les nobles fonctions de juges, pour avoir entendu en connaisseurs des voix mélodieuses et des chants efféminés? Les nuits mêmes étaient ajoutées aux heures du scandale, afin que pas un instant ne fût laissé à la pudeur, et que, dans ces confus rassemblements, ce que le vice aurait convoité pendant le jour, il l'osât au milieu des ténèbres. »

[28] Liv. XIV §21 C'était cette licence même qui plaisait au plus grand nombre; du reste, ils alléguaient des prétextes honnêtes: « leurs pères mêmes ne s'étaient point refusé l'amusement des spectacles que comportait alors leur fortune; ils avaient emprunté à l'Étrurie ses histrions, à Thurium ses courses de chevaux; possesseurs de la Grèce et de l'Asie, ils avaient mis plus d'appareil dans leurs jeux; et pendant les deux siècles écoulés depuis le triomphe de Mummius, qui, le premier, nous avait apporté les spectacles

C'était cette licence même qui plaisait au plus grand nombre, et cependant ils couvraient leur secrète pensée de prétextes honnêtes. « Nos ancêtres, disaient-ils, ne s'étaient pas refusé plus que nous le délassement des spectacles, et ils en avaient de conformes à leur fortune : c'est ainsi que des Étrusques ils avaient pris les histrions, des Thuriens les courses de chevaux. Maîtres de la Grèce et de l'Asie, ils avaient donné plus de pompe à leurs jeux, sans qu'aucun Romain de naissance honnête se fût abaissé jusqu'aux arts

spectacles le caractère qu'ils avaient autrefois, quand les préteurs les donnaient et que nul citoven n'était obligé de concourir. En tout cas, les mœurs des ancêtres, peu à peu effacées, allaient être complètement détruites par ces licence importées; ainsi tout ce qui peut au monde corrompre ou se laisser corrompre serait vu à Rome ; ainsi se dégraderait sous l'influence de goûts étrangers une jeunesse entièrement prise par les gymnases, l'oisiveté et d'infâmes amours, et cela, sur l'initiative du prince et du sénat, qui ne se contentaient pas de donner tout licence au vice, mais voulaient contraindre de nobles Romains, sous prétexte d'éloquence et de poésie, à se déshonorer sur la scène. Que leur restait-il à faire, sinon à se montrer nus, à prendre le ceste et à se préparer à ces combats, de préférence au service militaire ? La justice en aurait-elle plus de prestige et les chevaliers formés en décuries rempliraient-ils mieux leur noble fonction de juges, s'ils écoutaient en connaisseurs des airs efféminés et des voix mélodieuses ? Les nuits mêmes étaient mises à contribution par le scandale; on ne voulait laisser pas même un instant à la pudeur; on tenait à ce que, dans cette promiscuité, les pires scélérats pussent assouvir, à la faveur des ténèbres, les désirs concus durant le jour. »

Mais le plus grand nombre trouvait de l'agrément à cette licence même, tout *en couvrant leur opinion de prétextes honnêtes*: « Nos ancêtres, disaient-ils, n'avaient pas non plus montré d'averion pour le divertissement des spectacles proportionnés à la forture de leur temps; c'est ainsi que d'Étrurie ils avaient appelé les histrions, et qu'à Thurium ils avaient emprunté les courses de chevaux. Puis, après la conquête de l'Achaïe et de l'Asie, ils avaient donné plus de soin à leurs jeux, sans qu'aucun

de là Grèce, aucun Romain d'une naissance de la scène, pendant les deux siècles écoulés Romain d'honnête naissance se fût dégradé en honnête ne s'était dégradé sur la scène; on depuis le triomphe de Mummius, qui le premier se livrant aux arts de la scène, pendant les deux n'avait élevé un théâtre permanent que pour avait montré à Rome ces spectacles nouveaux. siècles écoulés depuis le triomphe de L. Mummius qui, le premier, avait offert à éviter les frais énormes qu'entraînaient ces C'était au reste par économie qu'on avait bâti un reconstructions annuelles; les magistrats, théâtre fixe et durable, au lieu de ces Rome ce genre de spectacle. Au reste on avait contraints jusqu'alors d'accorder ces spectacles constructions éphémères que chaque année visé à l'économie en bâtissant un théâtre grecs à l'importunité du peuple, ne verraient voyait s'élever à grands frais. Plus de nécessité permanent, au lieu de faire d'énormes dépenses plus leur fortune absorbée par ces dépenses, aux magistrats d'épuiser leur fortune à donner pour en élever et en démolir un chaque année. désormais à la charge de l'État : les victoires des des spectacles grecs, plus de motifs aux cris du On ne verrait plus, comme auparavant, des poètes et des orateurs seraient un aiguillon pour peuple pour en obtenir des magistrats, lorsque magistrats épuiser leur forutme, ni le peuple les talents; ces nobles luttes, ces plaisirs l'État ferait cette dépense. Les victoires des prendre prétexte, pour réclamer aux magistrats honnêtes, ne blesseraient, aucunement la dignité poètes et des orateurs animeraient les talents, et des jeux grecs, du fait que l'État en assumait les des juges : et pouvait-on s'alarmer de quelques quel juge, enviant à son oreille un plaisir frais. Les victoires des orateurs et des poètes nuits données, tous les cinq ans, à la joie plutôt légitime, serait fâché d'assister à ces nobles seraient un aiguillon pour le talent; et quel juge qu'à la licence, et où la multitude des feux exercices de l'esprit ? C'était à la joie, bien plus se sentirait déshonoré, s'il prêtait une oreille allumés préviendrait tous les désordres ? » qu'à la licence, que l'on consacrait quelques attentive à d'honnêtes distractions et à des nuits en cinq ans, nuits éclairées de tant de feux, plaisirs permis? C'était à la joie plutôt qu'au qu'elles n'auraient plus d'ombres pour cacher le désorde qu'on donnait quelques nuits à peine en désordre. » cinq ans, nuits éclairées de tant de feux qu'il était impossible que rien d'illicite v fût caché à la vue. » Néron alarmé écrit à Plautus, « de pourvoir à la Néron alarmé écrivit à Plautus « de pourvoir au Néron s'en alarma et écrivit à Plautus, « de [29] tranquillité de Rome, et de se dérober aux repos de la ville, et de se dérober à la pourvoir au repos de la fille et de se dérober à Liv. XIV méchanceté de ses diffamateurs ; qu'il avait en inculpations de ses ennemis; il avait en Asie des ceux qui répandaient ces méchants bruits : il §22 terres de ses aïeux, où il coulerait sa jeunesse possédait en Asie des domaines héréditaires, où, Asie des domaines héréditaires, où, loin des loin des dangers et des troubles. » Plautus s'y dangers et du trouble, il jouirait en paix de sa sans danger et sans trouble, il jouirait de sa rendit donc [...]. jeunesse. » Plautus s'y rendit [...]. *jeunesse.* » Plautus partit avec sa femme Antistia et quelques amis.